



CIDE30^{ans}
CONVENTION INTERNATIONALE
DES DROITS DE L'ENFANT

Comité Unicef de Haute-Saône, Maison des associations 53, rue Jean Jaurès VESOUL

Déléguée : Martine PINELLI

Email : martine.pinelli70@gmail.com

Tél. 06 75 49 10 14

Mesdames, Messieurs les Directrices et Directeurs des écoles primaires de Haute-Saône
Mesdames et Messieurs les enseignantes et enseignants

Au nom du Comité Unicef de Haute-Saône, je me permets de vous rappeler un événement important :
le 20 novembre 2019 est une date essentielle pour les enfants, il y a **30 ans**,
le 20 novembre 1989 était ratifiée par 170 pays à l'ONU la **Convention Internationale des Droits de l'Enfant**.

Actuellement, dans le monde, 1 enfant sur 4 vit dans un pays en situation d'urgence humanitaire.
Aujourd'hui, plus qu'à tout autre époque de notre histoire, les crises humanitaires mettent la vie et l'avenir des enfants en péril ; Tous les droits de l'enfant inscrits dans la Convention Internationale sont compromis et bafoués.

C'est pourquoi, l'Unicef en France et dans tous les pays, souhaite faire du 20 novembre 2019, un plaidoyer vibrant sur les droits de l'enfant et un cri d'alarme.

Le comité Unicef de Haute-Saône propose l'action suivante autour du 20 novembre

Moyens à mettre en œuvre :

- *Investir les lieux publics et structures administratives ; Hôtel de département, mairies, établissements scolaires, Inspection académique, salles de sport, centres de loisirs, halls des grandes surfaces...*
- *Communiquer par le moyen d'affichages*
- *Officialiser cette date en demandant aux élus de l'inscrire dans les différents bulletins, de recevoir des enfants, de les écouter, de dialoguer.*

Supports utilisés :

- *Des panneaux, des affiches créés par les élèves, symbolisant les droits de l'enfant.*
- *Des créations artistiques écrites ou orales, saynètes, poèmes, chants*

Consignes pour la réalisation des affiches :

- *Format : 50 cm x 60 cm libre support*
- *Toutes les techniques sont possibles : dessins, peintures, réalisations informatiques collages, photos, écrits...*
- *Réalisation de 3 à 5 affiches par classe, une affiche pouvant être le résultat d'un travail de groupe ou le regroupement de plusieurs réalisations.*

Travail du comité Unicef 70 :

- *Recueillir l'adhésion des établissements scolaires à ce projet et entretenir avec eux des relations suivies à la demande.*
- *Contacter les élus du département et des communes pour les affichages et pour l'officialisation des 30 ans de la CIDE.*
- *Contacter les Grandes surfaces pour exposer dans les halls.*

Personnes du comité à contacter pour l'inscription et les renseignements :

Martine PINELLI, déléguée Unicef 70 06 75 49 10 14

martine.pinelli70@gmail.com

François MATHIEZ trésorier Unicef 70

mathiez.francois@orange.fr

Jocelyne VILLEQUEZ secrétaire Unicef 70

jean.villequez@wanadoo.fr

En espérant votre collaboration, je vous prie d'accepter notre reconnaissance.

Martine Pinelli



CIDE30^{ANS}
CONVENTION INTERNATIONALE
DES DROITS DE L'ENFANT

Projet d'actions proposées aux établissements scolaires

Contexte actuel dans lequel sont appliqués les droits de l'enfant :

Environ 535 millions d'enfants vivent actuellement dans des pays en situation d'urgence humanitaire, soit 1 enfant sur 4. Les crises humanitaires mettent en péril leur vie et leur avenir, aujourd'hui plus qu'à tout autre époque de notre histoire.

Tous les droits figurant dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant se trouvent compromis, voire en danger.

Faire de ces 30 ans de la CIDE un plaidoyer vibrant.

Objectifs : mettre un éclairage important sur les droits de l'enfant, sur la nécessité ressentie le 20 novembre 1989 par 170 pays de ratifier la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Moyens à mettre en œuvre :

- Investir les lieux publics et structures administratives : hôtel du département, mairies, établissements scolaires, Inspection académique, salles de sport, centres de loisirs, halls de grandes surfaces...
- Communiquer par le moyen d'affichages
- Officialiser cet anniversaire, demander la collaboration des élus pour recevoir et écouter quelques élèves.

supports utilisés :

- Des panneaux, ou affiches créés par les élèves, collégiens et lycéens ; ces panneaux exprimeront **les droits de l'enfant**.
- Des créations artistiques orales, saynètes, poésies, chants...

Consignes données aux établissements scolaires :

- Affiches de 50cmX60cm, libre support
- Toutes les techniques sont permises : dessins, peintures, collages, photos, écrits,
- Travail par groupe conseillé
- Réalisation de 5 ou 6 affiches par classe ; une affiche peut contenir le regroupement de plusieurs réalisations

Travail du comité Unicef 70 :

- Recueillir l'adhésion des établissements scolaires à ce projet et entretenir avec eux des relations suivies.
- Contacter les élus pour les affichages, pour l'officialisation des 30 ans de la CIDE, prendre un rendez-vous avec eux pour la réception en mairie et au département d'un groupe d'élèves.
- Contacter les Grandes surfaces pour la possibilité d'utiliser les halls pour exposer.

Personnes à contacter :

Martine PINELLI déléguée UNICEF de Haute-Saône
François MATHIEZ trésorier UNICEF 70
Jocelyne VILLEQUEZ secrétaire UNICEF70

06 75 49 10 14

martine.pinelli70@gmail.com
mathiez.francois@orange.fr
jean.villequez@wanaadoo.fr

Fiche d'inscription pour les 30 ans de la CIDE (à renvoyer avant le 30 septembre)

Etablissement scolaire :

Adresse :

Téléphone :..... Email :.....

Chef d'établissement :.....

Classes :

Nom des enseignants :.....

.....